



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Angibaud

Page : 1/7

Date d'impression : 05.04.2023

Version 5.3 (remplace la version 5.2)

Révision: 05.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **STIMUREL**
- Code du produit: 7012L-10253
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Fertilisant
- Emploi de la substance / de la préparation: Engrais, fertilisant.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
Angibaud
1 rue de la Fontainerie – 62000 Arras – France
Tél: 03.21.60.53.00
- Service chargé des renseignements:
Service Recherche & Développement
sds-service@angibaud.fr
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- Risques pour l'environnement:
Produit contenant des éléments fertilisants totalement solubles dans l'eau, prévenir toute dispersion massive accidentelle dans l'environnement.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Aucune substance n'est contenue.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description:
Engrais foliaire stimulateur des plantes à base de complexe d'acides aminés (hydrolysate de protéines de poisson) et de potasse organique, pour une utilisation sur tous les types de sol et de cultures.
- Composants dangereux: néant
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) Aucune substance n'est contenue
- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Angibaud

Page : 2/7

Date d'impression : 05.04.2023

Version 5.3 (remplace la version 5.2)

Révision: 05.04.2023

Nom du produit: **STIMUREL**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Oter les vêtements souillés et rincer abondamment à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:**
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Rincer la bouche et consulter un médecin immédiatement.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Risque d'inflammation négligable de la préparation. En cas d'incendie tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés :
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Aucun.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de soufre (SO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter le produit dans le milieu naturel. En cas de dispersion accidentelle, prendre toute mesure pour éviter la contamination des sols et des cours d'eau, recueillir le maximum de produit dans un récipient propre pour pouvoir le réutiliser ou l'éliminer (voir section 13). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivière ou égouts prévenir les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Quantités minimales : ramasser à l'aide d'un matériau absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure) et éliminer.
Quantités importantes : endiguer et pomper pour destruction. Nettoyer la surface à l'eau. consulter un expert.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements, se référer au chapitre 8 pour obtenir des informations sur les équipements de protection personnel.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Angibaud

Page : 3/7

Date d'impression : 05.04.2023

Version 5.3 (remplace la version 5.2)

Révision: 05.04.2023

Nom du produit: **STIMUREL**

(suite de la page 2)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.
Materiaux d'emballage recommandés : plastique (PEHD).
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre les fortes chaleur et le rayonnement direct du soleil.
Tenir hors gel.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Lors de l'utilisation, ne pas boire, manger ou fumer.
Se nettoyer les mains après toute manipulation.
- **Protection respiratoire:**



Eviter de respirer les aérosols au besoin utiliser un appareil adéquat de type FFP2.

- **Protection des mains:**



Porter des gants de protection appropriés résistant aux produits chimiques (en nitrile, latex ou néoprène).

- **Protection des yeux/du visage**



Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **État physique** Liquide
- **Couleur:** Noir
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non déterminé.
- **Inflammabilité** Non applicable.

(suite page 4)

FR



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Angibaud

Page : 4/7

Date d'impression : 05.04.2023

Version 5.3 (remplace la version 5.2)

Révision: 05.04.2023

Nom du produit: **STIMUREL**

(suite de la page 3)

- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: Non déterminé.
- Supérieure: Non déterminé.
- Point d'éclair: Non applicable.
- Température d'inflammation: Non déterminé.
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH à 20 °C 6
- Viscosité:
- Viscosité cinématique Non déterminé.
- Dynamique: Non déterminé.
- Solubilité
- l'eau: Entièrement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 1,3 g/cm³
- Densité relative Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.

9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
- Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Changement d'état
- Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Eviter tout contact avec les agents oxydants forts et l'aluminium.

(suite page 5)

FR



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Angibaud

Page : 5/7

Date d'impression : 05.04.2023

Version 5.3 (remplace la version 5.2)

Révision: 05.04.2023

Nom du produit: **STIMUREL**

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucun.

Décomposition thermique voir paragraphe 5.

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Pas de données.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Possibilité d'irritation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Possibilité d'irritation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des voies respiratoires: Possibilité d'irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Aucun effet néfaste sur l'environnement n'est connu ou à prévoir dans le cadre d'une utilisation normale. La préparation et ces sous-produits de décomposition ne présentent pas de caractères dangereux pour l'environnement. En cas de dispersion accidentelle importante, peut entraîner une eutrophisation des eaux de surface ou éventuellement une contamination des eaux souterraines.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer les eaux ou les canalisations.

FR

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Angibaud

Page : 6/7

Date d'impression : 05.04.2023

Version 5.3 (remplace la version 5.2)

Révision: 05.04.2023

Nom du produit: **STIMUREL**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Eliminer conformément aux normes des autorités locales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Marine Polluant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement (UE) 2018/848
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Nomenclature des Installations Classées pour la protection de l'environnement : ICPE / Catégorie SEVESO**
Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso. Il n'est pas classé dans une rubrique ICPE.

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

FR



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, modifié par 2020/878/CE

Angibaud

Page : 7/7

Date d'impression : 05.04.2023

Version 5.3 (remplace la version 5.2)

Révision: 05.04.2023

Nom du produit: **STIMUREL**

(suite de la page 6)

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Utilisation recommandée:**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Date de la version précédente:** 03.03.2023

· **Numéro de la version précédente:** 5.2

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR